

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 29 Septembre 2023

Présents : Patricia Bussiere, Valérie Poyet, Emmanuelle Vasson, Michaël Terriac

L'an deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal des Enfants de la commune de BEAUREGARD L'EVEQUE proclamés par le bureau électoral se sont réunis dans la salle sous la médiathèque sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents :	Absents :	
1. Arseguel Laïa	Miquel Gabryel	Non excusé
2. Bacar Keryann		
3 Da costa Kali		
4. Dreet Angéla		
5.Gironde Evan		
6. Novais Tania		
7. Rousillon Chloé		
8. Venessi Marion		
9. Gay Julie		
10. Precigout Lou-anne		
11. Chapet Corentin		
12. Terriac Faustine		
13. Tennevin Louis		

1. Installation des Nouveaux Conseillers Municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Emmanuelle Vasson, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du scrutin du 4 Juillet 2023.

2. Élection du Maire des Enfants

Le conseil a procédé à l'élection du maire enfant. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres présents du conseil municipal (moitié des votants => 7+1 donc 8 voix). Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative (celui ou celle qui obtient le plus de voix). En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dans un premier temps, il a été procédé à l'appel des candidatures pour la fonction de maire. Se sont présentés : Evan, Kali, Tania, Ambre, Julie, Louis, Corentin, Keryan

A tour de rôle, chaque conseiller a inscrit le nom du ou de la candidate de son choix et a déposé son bulletin de vote dans l'urne disposée à cette effet.

Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de conseillers présents ayant pris part au vote : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :13

Candidats	Nombre de voix 1 ^{er} tour	Nombre de voix 2 nd tour
Evan	2	1
Kali	2	2
Tania	2	1
Ambre	0	1
Julie	2	2
Angela	1	1
Louis	2	2
Corentin	1	1
Keryan	2	2

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un **troisième tour de scrutin** :

Louis est élu maire du Conseil Municipal des Jeunes (égalité avec Julie, le plus vieux est élu)

3. Élection des adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il est proposé de nommer 3 adjoints (autant que pour le conseil municipal des adultes) et un adjoint représentant chaque promotion scolaire.

Parmi les futurs 6èmes se sont présentés : Crentin, Lou-anne, Faustine

Lou-anne a été élu 1^{er} adjoint.

Parmi les futurs CM2 se sont présentés : Julie

Julie a été élu 2^{ème} adjoint.

Parmi les futurs CM1, se sont présentés : Evan, Laïa, Marion, Kali, Tania, Ambre, Angela, Keyran

Laïa a été élu 3ème adjoint.

Pour le bon déroulement du mandat

Il a été rappelé de toujours répondre aux mails de convocation en précisant la présence ou l'absence.

Article 12 : Les absences et les empêchements.

Un Conseiller Municipal Enfant empêché peut donner à un conseiller de son choix un pouvoir écrit pour voter en son nom. Mais un conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Un pouvoir constitue une excuse. Tout absence doit être justifiée par les parents.

Dès la 3ème absence injustifiée d'un jeune conseiller, le CME peut demander son exclusion.

Prochaines dates :

- **Commémoration du 11 Novembre**